

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents:

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 34
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/223

Place des Salines. Opération PRU 08.18. Volet relatif au programme de rénovation urbaine (PRU). Plan de financement.

VILLE D'AJACCIO – CITÀ D'AIACCIU
Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX

○ 04.95.51.52.53

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-adminsitratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagment au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil muncipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément à la maquette financière actée dans le cadre du PRU; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.18 relative à la place des Salines a pour objectif la création d'un espace de référence à l'intérieur du quartier. Cet espace, identifiable par tous les ajacciens, constitue la continuité des principaux espaces publics de manifestations culturelles et de loisirs.

Ce projet permet véritablement d'ouvrir le quartier des Salines tout en repensant le fonctionnement et l'affectation des pieds de tours.

L'aménagement de cette place repose sur des travaux de voiries et de réseaux divers ainsi que sur une nouvelle vision esthétique du secteur. Celle-ci repose sur la présence de nouvelles plantations, un mobilier urbain adapté aux besoins de la population, la possibilité d'un terrain de basket et la construction de kiosques.

Le coût global de l'opération 08.18 s'élève aujourd'hui 2 993 456 € HT.

Coût Global de l'opération HT	Coût PRU Aménagement urbain	PRU						PART VILLE HTVA Résid
		FEDER	PEI	стс	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	
2 993 456 €	2 993 456 €		1 796 074€			898 037 €	2 694 110 €	299 346 €

Le plan de financement relatif au volet PRU de l'opération 08.18 s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	2 993 456 €	100%
PEI	1 796 074 €	60 %
ANRU	898 037 €	30 %
Ville	299 346 €	10 %

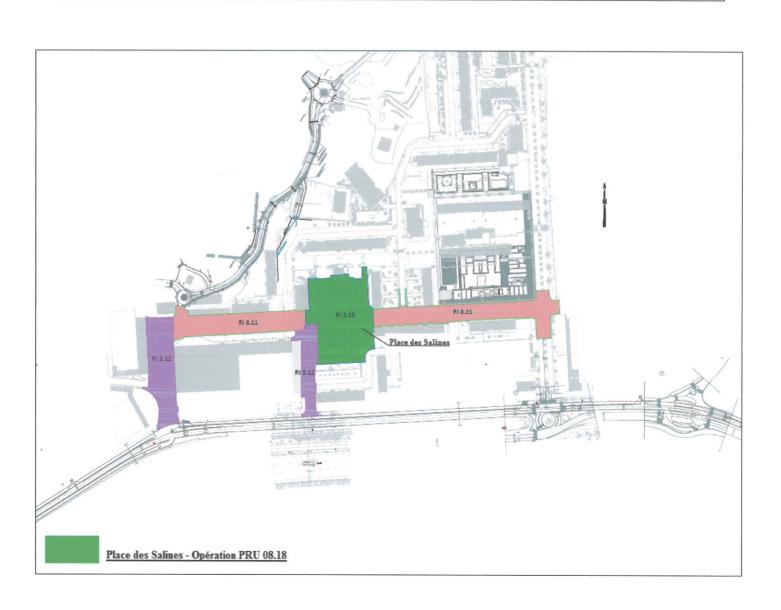
Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

Plan de l'opération Place des Salines – Opération PRU 08.18 Quartier des Salines



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015; Considérant, que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13;

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ciaprès :

Plan de Financement	2 993 456 €	100%
PEI	1 796 074 €	60 %
ANRU	898 037 €	30 %
Ville	299 346 €	10 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication: 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

